



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231122-2023-104-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : 01.12.2023

Publié le : 01.12.2023

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N° .2023.104

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 novembre, sous la présidence de Monsieur BLAISE ETHODET-NKAKE, 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance, pour la Maire empêchée.

PRESENTS :

BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CONSUELO NASCIMENTO, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JACQUELINE HAESINGER A PIERRE BARROS, JEANICK SOLITUDE A LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE A FELIX MIRAM, SONIA LAJIMI A BLAISE ETHODET-NKAKE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, BELWALID PARJOU A GABRIEL NGOMA

ABSENTS :

EMELE JUDITH, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

David FELICIE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 10 : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ETABLI PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE - CAHIER N°2 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME EXERCICE 2017 ET SUIVANTS DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

RAPPORTEUR : PIERRE BARROS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L.243-8 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France n°23.184 du 21 septembre 2023 prenant acte de la présentation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France - cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme - exercices 2017 et suivants ;

Vu la notification par courriel du 19 octobre 2023 à Monsieur le Maire de Fosses, du rapport d'observations définitives, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté

d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme pour les exercices 2017 et suivants) ;

Considérant que conformément à l'article L.243-8 du Code des juridictions financières le rapport d'observations définitives est transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de l'établissement public ayant fait l'objet d'un contrôle et que ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme pour les exercices 2017 et suivants), tel que joint en annexe ;
- **CHARGE** la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le 1^{er} adjoint au Maire,
Par suppléance, pour la maire empêchée,
Par application de l'article L.2122-17 du CGCT.

Blaise ETHODET

Le secrétaire de séance

David FELICIE

